



Commune de
Montanaire

Préavis N° 2026-11

Conseil communal du 5 octobre 2026

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} septembre 2026

Délégué de la Municipalité : Valentin Dubach



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

1	OBJET DU PRÉAVIS.....	3
2	DISPOSITIONS LÉGALES.....	3
3	CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉS	3
3.1.1	01200 Exécutif	4
3.1.2	02200 Administration générale.....	4
3.1.3	02901 Bâtiment du PA, Thierrens – Grande salle et congélateur	4
3.1.4	02906 Bâtiment du PA, Neyruz – Collège et grande salle	4
3.1.5	02911 Bâtiment du PA, St-Cierges – Collège	4
3.1.6	15000 Service du feu	5
3.1.7	21709 Bâtiments scolaires, St-Cierges – Grande salle	5
3.1.8	21800 Accueil de jour	5
3.1.9	32900 Culture, non mentionné ailleurs.....	5
3.1.10	34100 Sports.....	5
3.1.11	34201 Parcs et promenades, Chanéaz – Refuge	6
3.1.12	34203 Parcs et promenades, Denezzy – Refuge	6
3.1.13	34205 Parcs et promenades, St-Cierges – Refuge du Molard.....	6
3.1.14	34206 Parcs et promenades, St-Cierges – Refuge du Vusery	6
3.1.15	61500 Routes communales	6
3.1.16	72001 Traitement des eaux usées, Correvon – STEP	7
3.1.17	74100 Corrections de cours d'eau.....	7
3.1.18	82000 Sylviculture.....	7
3.1.19	96303 Immeuble du PF, Chapelle, Champ-du-Chêne 2 – Collège.....	7
3.1.20	96312 Immeuble du PF, St-Cierges, Eglise 8 – La Grange	7
3.1.21	96313 Immeuble du PF, St-Cierges, rte de Thierrens 1 – Auberge.....	7
3.1.22	96317 Immeuble du PF, Thierrens, rue du Collège 16 – Centre médical	8
3.1.23	96318 Immeuble du PF, Chapelle, Casino 7 – Casino-Abattoir	8
4	RÉCAPITULATIF	9
5	INCIDENCE SUR LE BUDGET 2026	10
6	CONCLUSION.....	10



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil communal de Montanaire, la Municipalité soumet à votre approbation une série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026, adopté par votre Conseil le 10 décembre 2025 sur la base du préavis N° 2025-10 « Budget 2026 ».

Les crédits supplémentaires présentés ci-après concernent des dépenses déjà engagées par la Municipalité, pour lesquelles les crédits budgétaires sont épuisés ou inexistantes. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses urgentes, imprévisibles ou liées à des événements indépendants de la volonté de la Municipalité (pannes, effractions, déprédations, mises en conformité, conditions hivernales). Le présent préavis a pour but de régulariser ces dépassements conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessous.

2 DISPOSITIONS LÉGALES

Les dépassements de crédit sont traités aux articles 10 et 11 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) :

Art. 10 – Dépassement de crédit

1 La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

2 Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

1 La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.

2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Ces dispositions sont reprises aux articles 81 et 82 du règlement du Conseil communal de Montanaire. Par ailleurs, le préavis N° 06/2021 « Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 », accepté par le Conseil communal le 5 octobre 2021, autorise la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 35'000.00 par cas, ces dépenses devant ensuite être soumises à l'approbation du Conseil communal. Aucune des dépenses présentées dans ce préavis n'excède ce plafond.

3 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉS

Pour chaque compte concerné, le tableau indique le budget 2026 voté, le montant des charges comptabilisées à ce jour (situation au 15.08.2026) et le crédit supplémentaire sollicité. Sauf mention contraire, le crédit supplémentaire correspond à la différence entre les charges engagées et le budget, arrondie à la centaine supérieure. Pour quelques comptes, il a été majoré afin de couvrir les dépenses encore attendues d'ici la fin de l'exercice ; ces cas sont signalés dans le commentaire. Les éventuels dépassements de faible importance qui surviendraient d'ici la clôture de l'exercice seront commentés dans le préavis sur les comptes 2026 ou, si nécessaire, dans un préavis complémentaire.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

3.1.1 01200 Exécutif

3.1.1.1 01200.3132.00 Honoraires, expertises, avocat

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 1'564.20	Crédit suppl. : CHF 3'000.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Couverture juridique d'un membre de la Municipalité dans le cadre d'une affaire pénale en cours.

3.1.2 02200 Administration générale

3.1.2.1 02200.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 5'080.00	Crédit suppl. : CHF 5'700.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Solde des frais de formation de la secrétaire municipale (diplôme de cadre en administration communale). Cette dépense n'a pas été portée au budget 2026 par omission.

3.1.2.2 02200.3118.00 Immobilisations incorporelles – Développement et acquisition de logiciels/licences

Budget : CHF 8'800.00	Engagé : CHF 9'063.11	Crédit suppl. : CHF 5'500.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Acquisition du logiciel de gestion des séances WeDo (CHF 5'500.00), recommandé par la secrétaire municipale. La Municipalité a décidé de le mettre en service dès le 1er juillet 2026, de manière que l'ensemble de la législature 2026-2031 soit géré dans le même environnement. Crédit demandé en plus du montant déjà engagé.

3.1.3 02901 Bâtiment du PA, Thierrens – Grande salle et congélateur

3.1.3.1 02901.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 3'000.00	Engagé : CHF 17'281.61	Crédit suppl. : CHF 14'300.00
-----------------------	------------------------	-------------------------------

Le dépassement s'explique principalement par la fourniture et la pose de rails et rideaux par l'entreprise Delpedro SA (CHF 8'997.70), le service d'entretien du congélateur (CHF 1'619.30) et le remplacement partiel du parquet (CHF 1'497.20). Le solde correspond à l'entretien courant du bâtiment.

3.1.4 02906 Bâtiment du PA, Neyruz – Collège et grande salle

3.1.4.1 02906.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 5'130.00	Engagé : CHF 9'999.05	Crédit suppl. : CHF 4'900.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Remplacement du chauffe-eau et du flexible de gaz pour un montant de CHF 5'504.35, intervention non prévisible au moment de l'élaboration du budget. Le solde correspond à l'entretien courant.

3.1.5 02911 Bâtiment du PA, St-Cierges – Collège

3.1.5.1 02911.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 5'180.00	Engagé : CHF 5'457.25	Crédit suppl. : CHF 5'300.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Remplacement des néons défectueux et dangereux d'une salle de classe. Crédit demandé en plus du montant déjà engagé.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

3.1.6 15000 Service du feu

3.1.6.1 15000.3132.00 Honoraires, expertises, avocats

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 513.50	Crédit suppl. : CHF 5'000.00
-------------------	---------------------	------------------------------

Honoraires pour l'élaboration d'un concept de protection incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux. Un montant de CHF 513.50 a été engagé à ce jour ; la Municipalité sollicite un crédit supplémentaire de CHF 5'000.00 afin de couvrir l'ensemble du mandat jusqu'à la fin de l'exercice.

3.1.7 21709 Bâtiments scolaires, St-Cierges – Grande salle

3.1.7.1 21709.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 3'000.00	Engagé : CHF 4'754.10	Crédit suppl. : CHF 4'500.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Travaux de remise en conformité des installations à la suite du contrôle réalisé par Effitec (CHF 4'509.60). Crédit demandé en plus du montant déjà engagé.

3.1.7.2 21709.3151.00 Entretien machines, appareils, véhicules – Matériel de gym

Budget : CHF 3'000.00	Engagé : CHF 3'984.35	Crédit suppl. : CHF 1'000.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Remplacement de matériel de gymnastique pour CHF 1'324.40 à la suite de la révision annuelle obligatoire, qui a mis en évidence des engins non conformes aux exigences de sécurité.

3.1.8 21800 Accueil de jour

3.1.8.1 21800.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 1'377.80	Crédit suppl. : CHF 1'400.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Remplacement de la lampe extérieure de l'UAPE Thierrens à la suite d'une déprédation. Aucun montant n'était prévu au budget sur ce compte.

3.1.9 32900 Culture, non mentionné ailleurs

3.1.9.1 32900.3102.00 Imprimés, publications

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 660.00	Crédit suppl. : CHF 700.00
-------------------	---------------------	----------------------------

Achat de nouvelles planches de loto, les anciennes étant usagées et compléter le lot. Dépense non prévue au budget.

3.1.10 34100 Sports

3.1.10.1 34100.3130.00 Prestations de services – Repas et divers

Budget : CHF 500.00	Engagé : CHF 1'500.00	Crédit suppl. : CHF 1'000.00
---------------------	-----------------------	------------------------------

Apéritif offert lors du repas de soutien du FCT et réservation d'une table de 10 personnes. Le poste a été sous-estimé lors de l'établissement du budget.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

3.1.11 34201 Parcs et promenades, Chanéaz – Refuge

3.1.11.1 34201.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 1'000.00	Engagé : CHF 11'324.80	Crédit suppl. : CHF 10'400.00
-----------------------	------------------------	-------------------------------

Réparation de la porte du refuge à la suite d'une effraction (CHF 2'659.25) et remplacement du système de chauffage par un insert à pellets (CHF 8'530.00). La cheminée intérieure qui permettait de chauffer le refuge était fendue et enfumait la pièce, présentant un danger réel pour les utilisateurs (émanations de CO).

3.1.12 34203 Parcs et promenades, Denezy – Refuge

3.1.12.1 34203.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 2'000.00	Engagé : CHF 3'173.75	Crédit suppl. : CHF 1'200.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

L'installation de l'éclairage du refuge s'est révélée plus onéreuse que le montant estimé lors de l'élaboration du budget.

3.1.13 34205 Parcs et promenades, St-Cierges – Refuge du Molard

3.1.13.1 34205.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 500.00	Engagé : CHF 1'117.15	Crédit suppl. : CHF 700.00
---------------------	-----------------------	----------------------------

Remplacement de l'inverseur et du flexible de gaz (CHF 614.05) pour des raisons de sécurité.

3.1.14 34206 Parcs et promenades, St-Cierges – Refuge du Vusery

3.1.14.1 34206.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 137.90	Crédit suppl. : CHF 8'200.00
-------------------	---------------------	------------------------------

Installation de panneaux photovoltaïques pour l'éclairage du refuge. Le montant avait été porté au budget 2025 mais les travaux n'ont pas pu être réalisés et reportés sur 2026. Le budget n'avait pas été reporté.

3.1.15 61500 Routes communales

3.1.15.1 61500.3099.00 Autres charges de personnel, repas et autres

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 642.96	Crédit suppl. : CHF 700.00
-------------------	---------------------	----------------------------

Frais de café pour le personnel de la voirie. Aucun montant n'était prévu au budget sur ce compte.

3.1.15.2 61500.3111.00 Machines, appareils et véhicules

Budget : CHF 7'500.00	Engagé : CHF 11'090.00	Crédit suppl. : CHF 6'200.00
-----------------------	------------------------	------------------------------

Remplacement d'un véhicule de la voirie hors service pour un montant de CHF 6'200.00 (Dacia Duster, en remplacement du Citroën Berlingo), non prévu au budget. Crédit demandé en plus du montant déjà engagé.

3.1.15.3 61500.3141.02 Entretien des routes – Déneigement

Budget : CHF 60'000.00	Engagé : CHF 73'761.00	Crédit suppl. : CHF 13'800.00
------------------------	------------------------	-------------------------------

L'hiver 2025-2026 a nécessité un nombre d'interventions de déneigement et de salage supérieur à la moyenne des années précédentes, sur laquelle le budget avait été établi.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

3.1.16 72001 Traitement des eaux usées, Correvon – STEP

3.1.16.1 72001.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil

Budget : CHF 500.00	Engagé : CHF 21'370.05	Crédit suppl. : CHF 19'900.00
---------------------	------------------------	-------------------------------

Remplacement de l'armoire de commande vétuste de la STEP, tombée en panne. Cette intervention urgente était indispensable pour garantir la continuité du traitement des eaux usées.

3.1.17 74100 Corrections de cours d'eau

3.1.17.1 74100.3142.01 Entretien et aménagements cours d'eau – Berges

Budget : CHF 7'000.00	Engagé : CHF 13'102.80	Crédit suppl. : CHF 10'700.00
-----------------------	------------------------	-------------------------------

Travaux de curage et petite maçonnerie sur les berges à la Mélule à St-Cierges (CHF 10'652.35). Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % par le Canton. Ce montant n'était pas prévu au budget, le crédit et donc demandé en plus du montant déjà engagé.

3.1.18 82000 Sylviculture

3.1.18.1 82000.3132.00 Honoraires, expertises, avocats

Budget : CHF 3'000.00	Engagé : CHF 4'936.70	Crédit suppl. : CHF 2'000.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Mandat pour la cartographie des plantes invasives de la commune.

3.1.19 96303 Immeuble du PF, Chapelle, Champ-du-Chêne 2 – Collège

3.1.19.1 96303.3430.00 Travaux d'entretien, biens-fonds PF

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 3'205.30	Crédit suppl. : CHF 3'300.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Remplacement d'un frigo et d'un lave-vaisselle en fin de vie, de 2 WC et une cabine de douche vétustes.

3.1.20 96312 Immeuble du PF, St-Cierges, Eglise 8 – La Grange

3.1.20.1 96312.3430.00 Travaux d'entretien, biens-fonds PF

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 29'673.15	Crédit suppl. : CHF 29'700.00
-------------------	------------------------	-------------------------------

Deux changements de locataires sont intervenus en cours d'année et ont nécessité des travaux importants de remise en état des appartements (réfection des peintures, parquet et carrelage, ainsi que travaux sanitaires).

3.1.20.2 96312.3439.06 Autres charges des biens-fonds PF – Frais d'avocats

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 4'000.00	Crédit suppl. : CHF 4'000.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Avance de frais à la Justice de Paix, engagés dans le cadre de la procédure d'expulsion d'un locataire (locataire expulsé du territoire suisse et parti sans laisser d'adresse). Cette procédure n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget.

3.1.21 96313 Immeuble du PF, St-Cierges, rte de Thierrens 1 – Auberge

3.1.21.1 96313.3010.00 Salaires du personnel communal

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 4'147.55	Crédit suppl. : CHF 4'200.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Heures du personnel communal consacrées à la réfection de la terrasse de l'Auberge, imputées sur ce compte. Ces travaux ont été réalisés en régie par la commune.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

3.1.21.2 96313.3431.00 Entretien courant, biens-fonds PF

Budget : CHF 2'000.00	Engagé : CHF 3'161.01	Crédit suppl. : CHF 2'600.00
-----------------------	-----------------------	------------------------------

Les montants des contrats de maintenance de l'ascenseur et de l'appareil de traitement de l'eau a été sous-estimé lors de l'établissement du budget (CHF 2'800.00). Taille de deux arbres sur la terrasse du restaurant et dépannage électrique (CHF 400.00). À ajouter, un crédit complémentaire de CHF 1'400.00 pour le contrat de maintenance de la ventilation (cuisine et restaurant).

3.1.22 96317 Immeuble du PF, Thierrens, rue du Collège 16 – Centre médical

3.1.22.1 96317.3430.00 Travaux d'entretien, biens-fonds PF

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 4'967.15	Crédit suppl. : CHF 5'000.00
-------------------	-----------------------	------------------------------

Recherche et réparation d'une infiltration d'eau, changement de la fenêtre problématique + réparation d'un WC pour environ CHF 3'700.00. Travaux de remise en conformité des installations à la suite du contrôle réalisé par Effitec (CHF 1'265.00)

3.1.23 96318 Immeuble du PF, Chapelle, Casino 7 – Casino-Abattoir

3.1.23.1 96318.3430.00 Travaux d'entretien, biens-fonds PF

Budget : CHF 0.00	Engagé : CHF 14'427.45	Crédit suppl. : CHF 14'500.00
-------------------	------------------------	-------------------------------

Remplacement des sanitaires au 1^{er} étage, suite changement de locataire (CHF 2'400.00). Réparation des dégâts consécutifs à une effraction et vandalisme (CHF 12'100.00). L'assurance prendra en charge une partie du sinistre ; une indemnité d'environ CHF 4'500.00 est attendue et sera comptabilisée en revenus sur le compte 96318.4260.07.

Total des crédits supplémentaires demandés : CHF 189'400.00



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

4 RÉCAPITULATIF

Compte	Désignation	Budget 2026	Charges engagées	Crédit suppl.
01200.3132.00	Honoraires, expertises, avocat	0.00	1'580.00	3'000.00
02200.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	0.00	5'080.00	5'700.00
02200.3118.00	Immobilisations incorporelles – Développement et acquisition de logiciels/licences	8'800.00	9'063.11	5'500.00
02901.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	3'000.00	17'281.61	14'300.00
02906.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5'130.00	9'999.05	4'900.00
02911.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5'180.00	5'457.25	5'300.00
15000.3132.00	Honoraires, expertises, avocats	0.00	513.50	5'000.00
21709.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	3'000.00	4'754.10	4'500.00
21709.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules – Matériel de gym	3'000.00	3'984.35	1'000.00
21800.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	0.00	1'377.80	1'400.00
32900.3102.00	Imprimés, publications	0.00	660.00	700.00
34100.3130.00	Prestations de services – Repas et divers	500.00	1'500.00	1'000.00
34201.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	1'000.00	11'324.80	10'400.00
34203.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	2'000.00	3'173.75	1'200.00
34205.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	500.00	1'117.15	700.00
34206.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	0.00	137.90	8'200.00
61500.3099.00	Autres charges de personnel, repas et autres	0.00	642.96	700.00
61500.3111.00	Machines, appareils et véhicules	7'500.00	11'090.00	6'200.00
61500.3141.02	Entretien des routes – Déneigement	60'000.00	73'761.00	13'800.00
72001.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'500.00	21'370.05	19'900.00
74100.3142.01	Entretien et aménagements cours d'eau – Berges	7'000.00	13'102.80	10'700.00
82000.3132.00	Honoraires, expertises, avocats	3'000.00	4'936.70	2'000.00
96303.3430.00	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	0.00	3'205.30	3'300.00
96312.3430.00	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	0.00	29'673.15	29'700.00
96312.3439.06	Autres charges des biens-fonds PF – Frais d'avocats	0.00	4'000.00	4'000.00
96313.3010.00	Salaires du personnel communal	0.00	4'147.55	4'200.00
96313.3431.00	Entretien courant, biens-fonds PF	2'000.00	3'161.01	2'600.00
96317.3430.00	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	0.00	4'967.15	5'000.00
96318.3430.00	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	0.00	14'427.45	14'500.00
Total des crédits supplémentaires				189'400.00



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-11

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026

5 INCIDENCE SUR LE BUDGET 2026

La nouvelle situation du budget 2026, compte tenu des crédits supplémentaires sollicités par le présent préavis, peut être résumée comme suit :

	Charges	Revenus
Budget 2026 (préavis N° 2025-10)	CHF 13'594'546.60	CHF 13'617'048.08
Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil en 2026	CHF 0.00	CHF 0.00
Crédits supplémentaires sollicités par le présent préavis	CHF 189'400.00	CHF 0.00
Total	CHF 13'783'946.60	CHF 13'617'048.08
Excédent de charges		CHF 166'898.52

Ces dépenses sont financées par la trésorerie courante.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Montanaire :

- vu le préavis N° 2026-11 de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 189'400.00 ;
- de financer ces dépenses par la trésorerie courante.

La Syndique



Cécile Crisinel Favre

Pour la Municipalité



La Secrétaire



Barbara Joliquin